

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2022-2023/2
Titre	CE1D
Matière	Français

**Direction des jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Français

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'études du 1^e degré de l'Enseignement Secondaire

●●● Programme

Numéro du programme : 43/2000/240

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/43-2000-240.pdf>

●●● Contenu

L'épreuve évalue les compétences de lecture, d'écriture et d'écoute au travers de 4 sections :

- Dans la **tâche de lecture d'un récit de fiction** (une nouvelle), un questionnaire évalue les compétences de compréhension et d'interprétation du candidat. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte et non sur des détails.
- La **tâche de lecture sélective et orientée de textes à visée informative** (dossier informatif) invite le candidat à repérer, comparer et mettre en relation des informations.

Les items portent principalement sur la compétence des candidats à élaborer des significations en dégagant des informations, tantôt explicites, tantôt implicites. Ils peuvent être amenés à vérifier des hypothèses, à reformuler et utiliser des informations ou encore à distinguer le vraisemblable de l'invraisemblable.

- La **tâche d'écoute** se base sur une interview.

Tous les items visent trois compétences essentielles : la capacité de dégager des informations explicites ou implicites, vérifier des hypothèses et gérer le sens global en reformulant des informations.

- La **tâche d'écriture** porte sur la rédaction d'un texte dont l'intention est de donner du plaisir (amplification d'un récit de fiction) OU d'un texte à visée persuasive (texte argumenté). L'objectif est de vérifier si les candidats maîtrisent une ou plusieurs

compétences visées dans les Socles, notamment leur capacité à élaborer des contenus, inventer des mots ou des idées (histoires) et à en assurer l'organisation et la cohérence.

À l'exception de la partie relative à l'écriture (savoirs liés au genre et savoirs de langue), les épreuves ne nécessitent pas l'exécution de savoirs isolés, mais font appel à la mise en œuvre de savoirs et savoir-faire.

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

L'épreuve consiste en un examen écrit.

Elle est fixée au **mardi 27 juin 2023**.

La durée de passation de l'épreuve de français a été fixée à 200 minutes effectives. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

Le premier bloc porte sur la compréhension à la lecture (récit de fiction puis dossier informatif). Le second porte sur la tâche d'écoute et la tâche d'écriture.

●●● Matériel

Matériel requis : de quoi écrire.

Matériel autorisé : dictionnaire, correcteur orthographique et référentiel de conjugaison (type Bescherelle ou autre « marque »).

Matériel refusé : tout matériel électronique tel que smartphone, montre connectée, etc.

III. Evaluation et sanction des études

Le seuil de réussite à chacune des épreuves externes certificatives (mathématiques, français, sciences, langues modernes) est fixé à 50 % de moyenne globale.